

DELIBERATION
du CONSEIL MUNICIPAL n° 2009.68

Objet : Nouvelles appellations de voirie

L'an deux mille neuf et le trois novembre,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Prim, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mr Patrick BARRAUD, Maire.
Date de convocation : 28 octobre 2009

Présents : Mrs Patrick BARRAUD, Didier GERIN, Pierre GUILLET, Michel CROS, Michel RODEL, Guy BATTAGLINI, Eric CLO, Stéphane JODAR, Pierre VALVERDE
Mesdames Daphné GAULT, Sylviane VANEL, Sylviane MONNOT, Noélie LASCOLS
Absents excusés : Annick MOURARET, Franck DENOLLY
Secrétaire de séance : Michel CROS
Pouvoir d'Annick MOURARET à Michel CROS
Pouvoir de Franck DENOLLY à Michel RODEL

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2006 le conseil municipal a décidé de mettre à jour les noms des différentes voiries de la commune ; à cette occasion certains chemins ont été nommés ou renommés selon les usages en place.

Il demande au conseil de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

Valide les appellations suivantes :

- ◆ Route d'Auberives,
- ◆ Chemin de la rivière,
- ◆ Chemin du Marquis,
- ◆ Chemin des Acacias,
- ◆ Chemin du Saluant,
- ◆ Route de Glay,
- ◆ Chemin des Ecoliers,
- ◆ Chemin de Berthus,

Voie privée :

- ◆ Impasse de la Providence.

Rectifie les appellations enregistrées au cadastre (CIDF de Vienne) comme suit

Allée des Sources devient Allée de la Source,
Champivalin devient Champvalin,
Saluan devient Saluant.

Supprime les appellations Chemin de l'amballan, chemin des Crêtes, chemin de Buffon, chemin de Bellevue, chemin de Pré-Margot.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Le Maire :
Patrick BARRAUD